



mon ex avocate ne me rend pas les trop perçut d'honoraire

Par **natural113**, le **01/12/2011** à **15:07**

Bonjour, victime d'un grave accident de la route en 2006 j'ai fait appel à une avocate sur le conseil d'une personne.

Le temps passant je me suis rendu compte que cette avocate n'était pas du tout spécialisée dans le domaine mais qu'elle essayait surtout de se mettre de l'argent facilement dans la poche.

J'ai donc décidé de changer d'avocat en environ d'octobre 2009. Seulement cette avocate Marseillaise m'avait pris trop d'honoraire.

Elle a donc accepté de me rendre ce trop perçut seulement voilà, ce n'était que des promesses. J'ai passé des centaines de coup de téléphone avec toujours la même réponse je vous envoie l'argent semaine prochaine. Elle m'a d'ailleurs fait venir à plusieurs reprises à son cabinet mais jamais l'argent. Voyant qu'elle ne me rendra jamais l'argent j'ai décidé d'entreprendre des démarches utiles. J'ai donc commencé par saisir le bâtonnier en juillet 2010.

Suite à mes courriers une décision a été rendue en décembre 2010.

Enfin heureux je me dis que je vais récupérer mon argent seulement voilà toujours pareil cette avocate multiplie les promesses au bâtonnier. Elle lui envoie même des courriers stipulant qu'elle m'a rendu l'argent. Je dois donc sans cesse renvoyer des courriers au bâtonnier précisant que cela n'a pas été fait;

Le bâtonnier décidant de ne plus agir je fais appel à un huissier et me voilà parti dans de multiples courriers, il me faut le certificat de non appel de la décision, puis une formule exécutoire. Tous en mains je retourne voir l'huissier.

Mais voilà le bâtonnier laisse courrir, il ne répond même pas au courrier de l'huissier. Lorsque j'appelle l'ordre des avocats m'envoie ballader. Ce n'est plus leur problème.

Donc voilà nous sommes en décembre 2011 cela dure depuis 2009. Tous le monde s'en fou personne agit.

OU est le droit français ? Pourquoi personne n'agit ? Pourquoi le bâtonnier fait le mort ?

Pourquoi un huissier n'a aucun pouvoir contre une avocate ? J'ai le sentiment que tous le monde ce protège,

Comment faire s'il vous plaît pour obliger cette avocate à me rendre mon argent et appliquer une décision rendue ? Alors même que le bâtonnier laisse courrir.

Merci de m'apporter témoignage ou autre ; Merci beaucoup.

J'ai essayé de faire court ça sera trop long de détailler

Par **Laure11**, le **01/12/2011** à **17:08**

A priori, il n'y a pas eu de procès....

Qu'entendez-vous par [citation]*Suite à mes courriers une décision a été rendu en decembre 2010.*
[/citation]

Par **natural113**, le **01/12/2011 à 20:31**

La décision de justice du Bâtonier. Celui qui ordonne à mon ex avocate de me régler.